



MINISTÈRE DES ARMÉES

Metz, le 08/02/2018
N° 500 826/ARM/EMA/EMZD Metz/DIV.ADF/B.SEU

ÉTAT-MAJOR
DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Le général de corps d'armée Gilles LILLO,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

OBJET : SCOT de la CC des Pays d'Oise et d'Halatte (60) - révision.

RÉFÉRENCE : lettre du 21 décembre 2017.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du président de la communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte, les éléments visés à l'article R 121- 2 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision du SCOT cité en objet.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les servitudes suivantes grèvent la commune de Verneuil-en-Halatte :

- PT1 et PT2 relatives au centre radioélectrique de Creil-Senlis (aérodrome) – décret du 30 mai 1961,
- AR3 relative au dépôt d'armes et de munitions spéciales (DAMS) – zone alerte – loi du 8 août 1929 – décret du 26 février 1974,

Ces servitudes sont gérées par l'unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Creil – B.A. 110 – allée Maurice Choron - 60100 Creil.

De plus, les communes de Les Ageux, Angicourt, Cinqueux, Monceaux, Pontpoint et Rhuis sont grevées par la servitude :

- PT2 relative à la liaison hertzienne Haramont à Neuville-Garnier – Mont-Florentin – décret du 16 juin 1961 – gérée par l'unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Châlons-en-Champagne – 3 rue de la Charrière – 51022 Châlons-en-Champagne.

Enfin, les immeubles militaires suivants sont implantés dans l'aire d'étude :

- « radiobalise ILS extérieure » sur la commune de Pontpoint,
- « B.A. 110 Creil » sur la commune de Verneuil-en-Halatte.

Je souhaite être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce SCOT et désire recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Par délégation,
Le colonel Michel BERGIER
chef de la division appui des formations

COPIES :
COMBdD Creil
USID Creil
DIRISI Metz